

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

⑫

N° 81 12060

Se référant : au brevet d'invention n° 70 27528 du 17 juillet 1970.

⑭ Prise de courant à contacts par aimants.

⑮ Classification internationale (Int. Cl.³). H 01 R 19/00.

⑯ Date de dépôt..... 12 juin 1981.

⑰ ⑱ ⑲ Priorité revendiquée :

⑳ Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 50 du 17-12-1982.

㉑ Déposant : JACO Michel, résidant en France.

㉒ Invention de : Michel Jaco.

㉓ Titulaire : *Idem* ㉑

㉔ Mandataire : Pierre Nuss, conseil en brevets,
10, rue Jacques Kablé, 67000 Strasbourg.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

Le brevet principal a pour objet une prise de courant constituée par une partie mâle et par une partie femelle dans laquelle la liaison électrique entre les deux parties est réalisée par des plots ou des contacts aimantés.

5 Ces plots ou contacts aimantés peuvent être, soit ceux de la partie femelle, soit ceux de la partie mâle, et les plots de la partie femelle sont guidés dans celle-ci de manière déplaçable contre l'action de deux ressorts, de sorte qu'après séparation de la prise, lesdits plots de la
10 partie femelle s'escamotent à l'intérieur de cette dernière.

Cependant, les effets des courants électriques sur les aimants peuvent, en cas d'intensité élevée, entraîner une perte de pouvoir d'aimantation, qui risque d'entraîner une coupure automatique du passage du courant.

15 La présente demande de certificat d'addition a pour objet une variante de réalisation permettant de pallier cet inconvénient.

En effet, conformément à l'invention, la partie mâle est munie, en son milieu, derrière ses contacts, d'un aimant
20 permanent et les plots de la partie femelle sont montés à coulissement dans un corps en matière isolante, dans lequel est prévue, en outre, une masse en fer doux, qui est reliée aux plots de la partie femelle, qui est guidée en déplacement dans la partie femelle contre l'action d'un ressort,
25 et qui est tirée vers l'avant par l'aimant de la partie mâle lors de la mise en place de cette dernière.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec ré-
30 férence au dessin schématique annexé, dont la figure unique est une vue en plan et en coupe d'une prise de courant conforme à l'invention.

Comme le montre le dessin annexé, la partie mâle 1' est munie, en son milieu, derrière ses contacts 5', 6', d'un
35 aimant permanent 24, et les plots 15', 16' de la partie femelle 2' sont montés à coulissement dans un corps 25 en

matière isolante, qui est pourvu, d'une masse en fer doux 26 reliée auxdits plots 15', 16'.

La masse en fer doux 26 est guidée entre des parois 27 de la partie femelle 2' et est poussée vers le fond de ladite partie 2' par l'action d'un ressort 28 en position
5 de rétraction des plots 15', 16'.

L'amenée de courant aux plots 15', 16' est réalisée grâce à des lamelles recourbées 22' et 23' contre lesquelles les plots 15' et 16' viennent en butée par leur
10 embase en position de service de la prise.

Lors de la mise en place de la partie mâle 1' dans la partie femelle 2', l'aimant permanent 24 attire le fer doux 26 ensemble avec les plots 15' et 16'. Ces derniers butent alors sur les contacts 5', 6', et s'appuient par
15 leur embase sur les lamelles 22' et 23', de sorte que la liaison électrique est réalisée.

Lors du désaccouplement de la prise, la masse en fer doux 26 est poussée vers le fond de la partie femelle 2', et la liaison électrique entre les plots 15', 16' et les
20 lamelles 22', 23' est interrompue.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et représenté au dessin annexé. Des modifications restent possibles, notamment du point de
25 vue de la constitution des divers éléments, ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

- R E V E N D I C A T I O N -

Prise de courant à contacts par aimants, suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8 du brevet principal, caractérisée en ce que la partie mâle (1') est munie, en
5 son milieu, derrière ses contacts (5', 6'), d'un aimant permanent (24), et les plots (15', 16') de la partie femelle (2') sont montés à coulissement dans un corps (25) en matière isolante, dans lequel est prévue, en outre, une masse (26) en fer doux, qui est reliée aux plots (15', 16') de la
10 partie femelle (2'), qui est guidée en déplacement dans la partie femelle (2') contre l'action d'un ressort (28), et qui est tirée vers l'avant par l'aimant (24) de la partie mâle (1') lors de la mise en place de cette dernière.

